

BULLETIN DE SOUTIEN ENTREPRISES

au Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi

(N° ORIAS 17004794)

à retourner à Monsieur le Directeur du Fonds de Dotation - Campus Jarlard – 81013 ALBI Cedex 9 ; rene.david@mines-albi.fr

La société :

Adresse :

.....

CP : Ville : Pays :

Contact :

.....

Tél. : Mail :

Apporte son soutien au Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi et accepte d'être membre du Club des partenaires de Mines Albi.

A ce titre, elle s'engage à apporter la somme de :

..... € en 2019 € en 2020 € en 2021
--------------------	--------------------	--------------------

Par virement sur notre compte : nous contacter.

Ce don est consommable.

Il sera en priorité : affecté à l'action suivante/ affecté aux actions suivantes/ libre d'affectation selon les orientations fixées par le Conseil d'Administration du Fonds¹ :

Sur demande, une convention de mécénat sera formalisée, qui déclinera le programme de reconnaissance associé².

J'autorise le Fonds de Dotation à utiliser le logo de mon entreprise pour l'(les) action(s) soutenue(s).

Fait à :

Le

Nom, Prénom et Qualité

Signature

Conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons à un fonds de dotation procurent des avantages fiscaux aux donateurs.

Le donateur bénéficiera d'une réduction d'impôt, dans les conditions fixées par les textes en vigueur à la date de la signature de la convention de mécénat. Un reçu fiscal précisant le montant du don pour l'année de versement sera délivré. Précisez si votre société est de droit fiscal français : oui/non³.

¹ Rayer les mentions inutiles

² Si souhaité

³ Rayer la mention inutile ; pour mémoire, au 1^{er} décembre 2019, un don procure aux entreprises une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60 % du don, en fonction du montant du chiffre d'affaires total hors taxes



Qu'est-ce qu'un fonds de dotation ?

Un fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif. Proche d'une fondation, il a la capacité à recevoir des dons et legs, dans un cadre fiscal incitatif.

Quels sont les avantages fiscaux liés au mécénat ?

Conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons à un Fonds de Dotation procurent des avantages fiscaux aux donateurs.

Dans la limite des conditions fixées par les textes en vigueur à la date de réception du don, les avantages sont :

- **Pour les particuliers** : réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable de l'année du don.
- **Pour les entreprises** : réduction d'impôt de l'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de 60 % du don, montant limité en fonction de leur chiffre d'affaires HT.

Que fait le Fonds de Dotation de Mines Albi ?

Le Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi, créé le 1^{er} novembre 2014, constitue un outil du mécénat et a pour vocation de rassembler, aux côtés de l'Ecole, des entreprises partenaires, ainsi que des donateurs particuliers, anciens élèves de Mines Albi ou non.

Structure juridiquement distincte de l'Ecole, le Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi ne perçoit aucune aide publique. Pour ses actions, **le Fonds contracte avec l'Ecole pour leur réalisation**, en respectant les intentions des donateurs.

« Le Fonds a pour objet de favoriser et de soutenir le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur en ingénierie et de contribuer à ce que cet enseignement soit accessible au plus grand nombre d'étudiants. Il a également vocation à soutenir les actions d'innovation et de recherche, ainsi que toute action favorisant l'intégration des étudiants et autres personnes formées dans la vie active. » (extrait des statuts)

Le Fonds soutient actuellement plusieurs programmes d'actions à l'Ecole :

- les Cordées de la Réussite et plus généralement un programme d'excellence « Diversité et égalité des chances » IDEAL, en liaison avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion ;
- des bourses d'appui à la mobilité internationale, pour en couvrir partiellement le surcoût ;
- la participation de 3 équipes de personnels et d'élèves au « Laponie Trophy » ;
- une chaire de mécénat d'entreprise.

Equipe dirigeante et contacts

Président : Narendra Jussien

Trésorier : Philippe de Cornelissen

Directeur : René David, rene.david@mines-albi.fr, IMT Mines Albi, 81013 ALBI CEDEX 09